

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE PRISE EN CHARGE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (Département de la Seine Maritime – Métropole Rouen Normandie)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>19 octobre 2017</u> - sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Ancien site industriel à usage de cimenterie et vente en gros de matériaux, cadastré section AK 519 , sis 87 rue de Paris sur le territoire communal, pour une contenance de <u>3 279 m²</u> .
POS/PLU :	Zone UZ
PROJET :	Programme de logements mixtes, individuels et petits collectifs.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<u>16 octobre 2017</u> – Avis favorable. Densité de 30 logements /ha et mixité de 20 % de LLS
PROPRIÉTAIRE :	Ville de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
ÉVALUATION DOMANIALE :	Acquisition à l'euro symbolique
IMPUTATION :	Compte n° 900 057 – Saint Étienne du Rouvray DPU rues Seguin/Paris Enveloppe projet : Majoration de 20 000 €, soit une enveloppe globale de 2 020 000 €

Décision valant avenant au Programme d'Action Foncière

ROUEN le 28 novembre 2017

La Directrice Générale Adjointe de l'EPF Normandie,
Directrice de l'Action Foncière


Christine MUTEL

*l'Adjoint au Secrétaire Gér
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"*

Dominique LÉPETIT